

# PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Du 11 avril 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LEGAY, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. LEGAY Gérard, CHANDELIER Lionel, LEBOURG Jean-Jacques, DUBUFFET Sylvie, SCHABOWSKI Jean-Luc, BERTOIS Magali, VITTECOQ Christel, TIERCELIN Jean-Luc, THIEBAUT Jérôme, HAMEL Hervé, MARVIN Delphine, LAMURE Isabelle.

**Etaient absents excusés** : M. PARRAIN Sandy, LECORDIER Morgan, CASSAR Marie-Odile (pouvoir à BERTOIS Magali), ROUSSEL Sylvie (pouvoir à Sylvie DUBUFFET), VACCARO Marie (pouvoir à Lionel CHANDELIER), VITTECOQ Frédéric, HAUZAY Régine (pouvoir à Gérard LEGAY).

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie DUBUFFET.

Date de convocation : 07 avril 2025

Date de publication : 18 avril 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 19

- Présents : 12

- Votants : 16

---

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2025
2. Validation des entreprises – Restructuration du groupe scolaire et aménagements extérieurs
3. Approbation du compte financier unique (CFU)
4. Affectation du résultat
5. Taux de fiscalité
6. Budget Primitif 2025
7. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
8. Demande de subvention classe découverte

<b>1. Approbation du procès-verbal du 21/03/2025</b>
--

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 21 mars 2025 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2. Validation des Entreprises – Restructuration du groupe scolaire et aménagements extérieurs**

Suite à la procédure d'appel d'offres lancée pour le projet de Restructuration du groupe scolaire et aménagements extérieurs, l'ouverture des plis intervenue le 10 mars 2025, et après examen du rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études, conformément à l'analyse technique et financière effectuée, le Conseil municipal **valide, à l'unanimité, les entreprises attributaires pour les lots 2 à 11**, comme suit :

<b>LOT</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT des travaux après analyse</b>
LOT 02 – Installation de chantier – Gros oeuvre	SERVICE BTP 76	90 232,00 €
LOT 03 – Charpente ossature - bois	BOMATEC	138 950,60 €
LOT 04 – Couverture – Bardage Zinc	ISOTOIT	87 147,24 €
LOT 05 – Menuiseries extérieures aluminium – métallerie	ALUBAT	26 977,69 €
LOT 06 – Doublage – cloisons – plafonds – menuiseries intérieures	NMA BUILDING	106 405,78 €
LOT 07 – Revêtements de sols	NECHIRVAN CONSTRUCTION	17 813,86 €
LOT 08 – Peinture	AEI	10 952,97 €
LOT 09 – Plomberie – Chauffage – Ventilation	ANVOLIA 76	61 225,00 €
LOT 10 – Electricité courants forts et faibles	SNECLIM	53 455,70 €
LOT 11 – Aménagements extérieurs	EBTP	222 043,12 €

Concernant le lot 1, le montant de l'offre déposé par l'entreprise HNTP a été jugé anormalement bas par le Conseil Municipal. En conséquence, le Conseil municipal demande que des précisions complémentaires soient fournies par l'entreprise avant toute décision.

Vote à l'unanimité.

**3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 a été transmis par le comptable public. Le CFU regroupe désormais le compte administratif et le compte de gestion en un seul document, facilitant la lecture et l'analyse de la situation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Commune les Hauts-de-Caux**  
**Séance du 11/04/2025**

---

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Compte Financier Unique transmis par le comptable public pour l'exercice 2024,  
Monsieur Jean-Luc Schabowski donne lecture du compte financier unique 2024 (CFU), faisant ressortir les résultats suivants :

**Investissement :**

Dépenses :	Réalisé :	273 939,89
	Reste à réaliser :	122 158,00

Recettes :	Réalisé :	460 857,13
	Reste à réaliser :	131 141,00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Réalisé :	853 082,75
	Reste à réaliser :	0

Recettes :	Réalisé :	964 889,43
	Reste à réaliser :	0

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 63 922,26 €
Fonctionnement :	584 498,94 €
Résultat global :	520 576,68 €

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, M. Jean-Luc Schabowski fait voter le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : pour à l'unanimité.

#### **4. Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard Legay, après en avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre du budget ;  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 111 806,66 €
- Un excédent reporté de : 472 692,26 €
- **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 584 498,94 €**
  
- Un déficit d'investissement de : 63 922,26 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 8 983,00 €
- **Soit un besoin de financement de : 54 939,50 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent 584 498,94 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 54 939,26 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 530 668,58 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 63 922,26 €

Vote : pour à l'unanimité.

#### **5. Taux de fiscalité**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les taux actuels auxquels il faudra appliquer le lissage pour obtenir les taux définitifs, fournis par les services fiscaux, comme suite pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière (bâti) : 36,73 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 24,46 %
- Taxe d'habitation : 12,54 %

Vote : pour à l'unanimité.

#### **6. Budget primitif 2025**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025, préparé par la commission des Finances, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à et au niveau de l'opération pour la section investissement.

La balance générale donne les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 104 248,00 €	1 429 741,58 €
Section d'investissement	1 519 855,71 €	1 519 855,71 €
Résultat total	2 624 103,71€	2 949 597,29 €

Vote : pour à l'unanimité.

### **7. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Les Hauts-de-Caux est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

**8. Demande de subvention classe découverte**

Après avoir pris connaissance du projet pédagogique et éducatif de la classe découverte patrimoine en Vendée pour la période du 02 juin au 06 juin 2025 à Vignaud (85),

Le Conseil Municipal,

- SOLLICITE auprès du Département, une subvention au titre de l'aide à l'organisation de classes de découverte concernant 49 enfants représentant un coût de 21 466 €.

Vote à l'unanimité.